

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. Paul
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

L'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme de l'Echo de l'Ouest aura lieu le mercredi 15 mai 1872, à midi précis, au siège de la société, rue Saint-Jean, n° 8, au 4^e (maison Gaborit).

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

13 MAI 1871.

La Commune : « Vu l'affiche du sieur Thiers, se disant chef du pouvoir de la République française, et considérant qu'il fait appel à la trahison pour entrer dans Paris, etc., etc. ;

» Décrète :

» La maison de Thiers, située place Georges, sera rasée.

» Paris, 21 floréal an 79. »

Autre décret portant le renvoi du citoyen Rossel, ex-délégué à la guerre, devant la cour martiale. Il est remplacé par le citoyen Delescluze.

Évacuation du village d'Issy par les fédérés. Deux bataillons du 11^e arrondissement sont faits prisonniers. A Versailles, on acclame les vainqueurs qui ramènent ces prisonniers avec neuf pièces de canon et deux drapeaux rouges.

Toutes les canonniers de la Commune sont mises hors de combat. La plus importante, l'Estoc, a sombré. On commence la sauvage destruction de l'hôtel de M. Thiers.

14 MAI.

Le fort de Vanves n'est plus tenable. Toute la garnison rentre à Paris dans un état lamentable et couverte d'immondices ; elle a dû passer par les égouts.

On cerne tout le 9^e arrondissement pour trouver les réfractaires. La Commune décrète que chaque citoyen doit porter sur soi une carte d'identité délivrée par l'Hôtel-de-Ville. Les moyens de terreur se multiplient ; on voit que le monstre acculé tressaille de rage et pressent la victoire de l'ordre.

ESSAYEZ DONC LA RÉPUBLIQUE.

Oui, essayez-là !

Je parle de la véritable république avec tous ses droits et toutes ses libertés ; la ré-

publique sans l'état de siège, la république avec la liberté de la presse, la république avec les réunions publiques, avec les clubs, la république avec l'Assemblée à Paris luttant contre votre conseil municipal, la république sans l'armée, la république sans Ladmiraull, la république sans Bourbaki contrebalaçant Barodet, la république sans Kératry que vous sacrifieriez à Labadié ; la république enfin avec les républicains, et vous verrez si, ayant cette république, vous aurez l'ordre.

Voilà la vérité sur la situation française, et cette vérité, M. Thiers la connaît à merveille.

Il sait bien que de nom seulement il est le Président d'une république, qu'en fait il est prince et César. Seulement, M. Thiers a toujours été porté, par amour de l'art ou par sentiment de faiblesse de caractère, vers les combinaisons politiques et les compromissions avec les partis, et l'âge n'a fait que développer en lui cette bizarre passion.

Il se plaît aux jeux de bascule.

Peut-être croit-il que ces jeux le fortifient ; nous croyons, nous, nous savons même qu'ils l'affaiblissent et compromettent la France. Nous sommes certains, en tout cas, qu'à ces exercices-là l'ordre, cet ordre, notre salut, est gravement compromis, et nous voyons que M. Thiers, en croyant trouver, dans une alliance avec les radicaux, une source de vie, pour son pouvoir, corrompt cette source même...

Et propter vitam, vivendi perdere causas,

citation bien vraie, bien en situation, et que nous dédions au lettré Saint-Hilaire pour adoucir l'amertume des regrets que nous imposons au républicain Barthélemy.

Nous sommes persuadés enfin que M. Thiers, en flattant non plus déjà les Valentin et les modérés, mais les Barodet et les radicaux, court ce danger cruel de n'être plus quelque jour maître de la situation, d'être débordé par ce torrent qu'il veut contenir avec des roseaux, et de voir son principat, c'est-à-dire l'ordre, emporté par le radicalisme, c'est-à-dire l'anarchie.

Voilà pourquoi nous nous effrayons encore davantage quand nous songeons que le prince, que M. Thiers n'a plus quarante, ni cinquante, ni soixante ans ; qu'une maladie, qu'une faiblesse prolongée peut l'éloigner des affaires publiques, le contraindre d'abandonner son fauteuil presque aussi haut qu'un trône.

Et alors, qui donc sera capable de débrouiller ces fils embrouillés par lui ? quel homme d'Etat dénouera les intrigues de ce Scribe politique ? Les passions qu'il aura flattées plutôt que de les dompter, éclateront ; les radicaux dont il laisse les troupes se préparer, dont il nomme lui-même les officiers, entreront en ligne. Qui soutiendra le choc ?

Et alors quel nouveau désastre pour la France, et quelle désolation pour M. Thiers, si, contraint par l'âge d'abandonner le pouvoir, il voyait, comme Charles-Quint, son principat livré à des volées d'ambitieux !

..... Un tas de nains difformes
Se taillent des pourpoints dans ton manteau de roi,

a dit Victor Hugo en parlant de l'empereur d'Allemagne. Quelle douleur pour M. Thiers s'il voyait, lui, à son tour, des borgnes se partager entre eux ces lunettes avec lesquelles il prétend voir, lui, si bien, si loin et si clair !

PROCLAMATIONS DE DON CARLOS.

Espagnols,

Je suis au milieu de vous. Je viens consacrer ma vie à votre bonheur ; l'Espagne le sait, le monde entier le sait.

Les principes écrits sur ma bannière sont assez connus pour que je les croie solennellement proclamés. Ce sont les principes sacrés qui nous donnèrent tant de gloire et nous firent si hautement respecter.

Vous êtes victimes d'une minorité audacieuse qui vous a imposé le joug d'un étranger.

Je viens pour vous sauver, pour développer votre bien-être, votre importance dans le monde et votre indépendance nationale.

Chaque goutte de sang qui sera versée sera une blessure faite à mon cœur, car mon cœur est le vôtre et celui de notre patrie.

Espagnols,

Le roi vous appelle tous sans exception pour que vous vous rangiez autour de notre drapeau national.

Nos ancêtres écrivirent dans ses plis : Dieu, la patrie et le roi !

Humilions nos têtes devant Dieu, honorons ses prêtres et ses autels, et Dieu nous donnera le courage pour couronner notre entreprise de salut.

Rallions-nous à ce cri : « A bas l'étranger ! » et le rugissement du lion espagnol épouvantera les hommes de la révolution, les satellites de l'Italie.

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

AVANT, PENDANT ET APRÈS

LA TERREUR (1)

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'Étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

XXX

L'Assemblée décrète le parjure. — Note biographique sur l'évêque d'Autun. — M. Necker en fuite. — Aux armes ! — Premier coup de tocsin qui ne sera pas le dernier. — Versailles en défense. — Changement de ministère. — Quelques nouvelles en retard.

Juillet 1789.

On est pressé de connaître le résultat des travaux de la Chambre : elle ne fait rien de bon.

Il paraît que, de tous les coins de la province, arrivent aux députés des lettres menaçantes et des plaintes sans nombre.

« Vous n'agissez pas, leur écrit-on, dans le sens du mandat que vous avez reçu. Notre volonté formelle est qu'on respecte le roi et les constitutions primordiales du pays, etc., etc. »

Bref, on ne craint pas de rappeler énergiquement ces messieurs à l'ordre, et on les somme d'obéir aux mandats impératifs des bailliages qui les ont élus. Ceci devient un cas très-embarrassant pour

(1) Voir les nos du 1^{er} mars au 12 mai.

les consciences mauvaises et pour les ambitions décidées à perdre toute retenue.

Les mandats impératifs ont force de loi. Chaque bailliage consigne ses désirs et ses volontés expresses dans le registre de délibérations tenu aux assemblées primaires, et les députés s'engagent par serment à y faire droit. Eh bien ! savez-vous ce que ces mêmes députés décident dans une matière aussi grave ?

Le voici :

**

« Nous déclarons ne plus être, à dater de ce jour (8 juillet 1789), les mandataires de la ville, du bourg, ou de la corporation qui nous a donné ses suffrages. Il nous plaît de suivre une autre route que celle qu'on nous indique, de changer la nature de notre mandat, de nous attribuer des pouvoirs tout différents de ceux dont nous avons été investis, de nous délier en un mot de nos promesses et de nos serments. Ce qui est consigné sur le registre de chaque bailliage, nous le biffons ! Les délibérations prises, nous les annulons ! Notre volonté propre devient la seule règle de nos actes, et nous refusons d'accepter de nos anciens mandataires, non-seulement un ordre, mais encore le plus simple conseil. Pour nous ils n'existent plus. Nous proclamons la liberté pleine et entière de nos opinions personnelles, nous proclamons le droit de parjure ! »

Si ce n'est pas le texte même du décret de l'Assemblée nationale, c'est du moins le sens exact, évident, palpable, de la décision qu'elle vient de prendre, sur la motion d'un prêtre, — oui, d'un

prêtre ! d'un évêque, d'un homme qui devait se montrer, avant tout, esclave de sa conscience.

Nous dénonçons, par conséquent, au tribunal de l'histoire, M. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun.

**

Il faut le dire, néanmoins, à l'honneur de la France, cette annulation brutale des mandats impératifs n'a pas eu lieu sans difficulté. Tout ce qu'il y avait à la Chambre d'esprits droits, d'âmes consciencieuses et de cœurs sains, a protesté de la façon la plus vive et la plus explicite ; mais les nobles coryphées de l'éloquence révolutionnaire, MM. de Mirabeau, Siéyès, Le Chapelier (1), Barnave (2), Thouret (3), Rabaut-Saint-Étienne (4), ont fini par démontrer à l'Assemblée que, dans le cas présent, le parjure est plus qu'un droit, c'est-à-dire qu'il est un devoir.

Si tous ces illustres orateurs vont à la postérité, ce ne sera ni les uns ni les autres avec le titre d'honnête homme.

**

On nous envoie aujourd'hui quelques détails biographiques sur la personne de l'évêque d'Autun, et nous regrettons d'avoir exagéré le sentiment de la discipline ecclésiastique, en blâmant outre mesure celui de ses curés qui le dénonçait au comice électoral. Il n'y a qu'une voix dans la province pour

(1) Député de Rennes.
(2) Député de Grenoble.
(3) Député de Rouen.
(4) Député de Nîmes.

accuser ce prélat d'immoralité profonde, et, chose affreuse à dire, d'irréligion.

Un jour, à sa cathédrale, pendant l'office, il envoya le bedeau chercher son livre d'heures, qu'il avait, disait-il, oublié dans sa chambre, à l'évêché. Il donna le signalement exact du volume : couverture en velours rouge et fermoir d'or.

Le bedeau, rapportant le livre, eut la curiosité de l'ouvrir, et lut au frontispice : *Contes de Lafontaine*.

C'était le bréviaire de Monseigneur.

**

M. de Talleyrand-Périgord est un cadet de famille, boiteux et mal venu, qui, ne pouvant ni porter la cuirasse ni ceindre l'épée, a pris la crosse et la mitre, afin de palper un revenu en rapport avec ses goûts de dépense et ses habitudes de débâche.

On assure qu'il trafiquait à la Bourse. Il avait une correspondance suivie avec les principaux agioteurs et tenait un mémoire détaillé des spéculations les moins délicates. Nous parlons de celles qui peuvent escamoter le plus subtilement la bourse du prochain.

Pour tout dire, — ô honte ! — il a été, et il est encore le compagnon de plaisir du comte de Mirabeau, le plus coupable des fils, le plus criminel des époux, le plus gangrené des libertins ; du comte de Mirabeau, dont l'éloquence, puisque éloquence il y a, ne peut justifier ni les vices, ni les crimes.

Voilà les notes qu'on nous transmet sur M^r l'évêque d'Autun.

Espagnols,
Venez tous à moi : si vous venez, si vous êtes unis, il sera facile à votre roi de vous donner la paix, l'abondance, vos fueros et la véritable liberté!

CARLOS.

Soldats,
A travers quarante générations, vous avez gardé de père en fils, comme soldats pleins de valeur et comme Espagnols, le feu sacré de l'indépendance.

Vous avez écrit de votre sang généreux, sur les pages de l'histoire, mille faits héroïques, depuis Sagonte jusqu'à Baylen.

Et vous ne vous êtes point seulement couverts de gloire dans la Péninsule, vous avez promené la bannière espagnole couverte de lauriers, d'Otumba à Lépante.

Alors les rois étaient capitaines, et la grossière capote du soldat était un titre de noblesse.

Ces temps ne sont plus; la révolution, avilissant vos vertus, vous a transformés en mercenaires au service de basses ambitions.

Aujourd'hui, avec la perte de l'orgueil espagnol, la discipline relâchée, la vérité méprisée, la trahison triomphante, et en n'écoulant plus les cris indignés que nos pères poussaient au fond de leur tombe, vous souffrez le joug étranger, vous montrez une bannière qui n'est plus le drapeau des héros des deux mondes.

Soldats,
Votre roi légitime vous appelle pour ressusciter votre gloire, votre discipline, votre honneur et votre antique grandeur.

La bannière que mon bras a saisie et que je ne rendrai jamais est la bannière de nos aïeux, l'enseigne de notre indépendance et de nos conquêtes.

Soldats,
Si l'étranger vous fait marcher contre moi, et que vous osiez faire feu contre votre roi, j'admirerai toujours votre valeur, en pleurant pour l'honneur national.

Toujours vous serez mes fils chéris; c'est pourquoi je vous appelle comme amis, pour reconquérir votre noblesse perdue, votre discipline oubliée, votre gloire affaiblie.

Pour sauver la patrie avec vous que j'honore comme les meilleurs, roi et soldat, fier de porter toujours votre uniforme, je mettrai mon honneur à souffrir toutes vos fatigues.

Soldats,
Je vous appelle comme père; venez tous à moi, pour Dieu, pour la patrie et pour votre roi.

CARLOS.

Faits et propos du jour.

Un misérable gredin de la Commune, un colonel ou quelque chose approchant, ayant jugé bon, pour exciter l'idiote populace de

Paris, de lui dire que, pendant le siège de la Commune, les dames de Versailles avaient adopté pour passe-temps favori de fourrer le bout de leurs ombrelles dans les blessures saignantes des fédérés prisonniers, voilà que M. Hugo, dans son *Année terrible*, trouve bon de répéter cette infamie :

Des femmes, cependant, hors des vertes allées,
Douce têtes des fleurs du printemps étoilées,
Charmantes, laissant pendre au bras de quelque amant
Leur main exquise et blanche où brille un diamant,
Accourent. Oh ! l'infâme ! on le tient ! quelle joie !
Et du manche sculpté d'une ombrelle de soie,
Frais et riant bourreaux du noir monstre inclément,
Elles fouillent sa plate avec rage et gaiement.

Oh ! bon papa Hugo ! ange de la conciliation, trop préoccupé de vendre vos hémistiches, ne pensez-vous donc pas que quelque imbécile pourrait prendre ces fleurs de rhétorique au sérieux ? Et ne savez-vous pas qu'en polissant ces vers, avec une aimable insouciance, tout comme vous écriviez jadis dans le *Crapaud* :

Puis une femme, avec une fleur au corset,
Vint et lui creva l'œil du bout de son ombrelle,

vous venez de commettre un bel et bon crime que toutes vos sucreries patriotiques ne pourront jamais faire oublier ?

Bon Dieu ! que dirait la canaille républicaine, démocratique et sociale, si jamais nous avions inventé de pareilles infamies ?

Mercredi de la semaine dernière, à dix heures et demie, les époux H..., demeurant au quatrième étage, rue de la Goutte-d'Or, se trouvaient à table dans leur salle à manger, avec plusieurs personnes de leur connaissance, quand tout-à-coup des cris effrayants venant du dehors les font tressaillir. Ils se lèvent précipitamment et courent sur leur terrasse, où ils avaient laissé jouer leurs deux enfants, un petit garçon de six ans, nommé Amédée, et sa sœur, âgée de sept ans.

Les malheureux enfants s'étaient hissés le long des barreaux, et, se penchant au dehors, avaient perdu l'équilibre. Ils avaient été précipités sur le trottoir.

La dame H... s'évanouit. Tandis qu'on la secourait, son mari descendit précipitamment. On relevait le petit garçon et la petite fille, étendus à terre sans mouvement, et on les transportait dans une pharmacie.

Là, on reconnut avec surprise qu'ils n'a-

vaient d'autre mal que quelques insignifiantes contusions. La frayeur seule leur avait fait perdre l'usage de leurs sens, et on n'a pas tardé à les rendre, parfaitement remis, à leurs parents, d'abord fous de douleur, et devenus presque instantanément ivres de joie.

Hier matin, dans un établissement d'un marchand de vin de la Tombe-Issoire, où se trouvaient réunis plusieurs consommateurs, un individu, discutant la politique du jour, faisait l'éloge de la Commune. Un monsieur, fort bien mis, qui l'entendait discourir, lui fit observer l'inconvenance de ses propos débités en public et l'engagea à se taire, dans son intérêt. Mais l'orateur, qui se voyait applaudi par une partie de l'auditoire, n'en continua pas moins le panégyrique de la Commune et de ses assassinats, en ajoutant que son règne ne tarderait pas à revenir, et qu'alors on verrait bien d'autres choses. Le monsieur, indigné de ce discours et doué par la nature d'une force peu commune, se saisit du communisme et le traîna, malgré lui, au bureau du commissaire de police, qui n'était qu'à une centaine de pas de distance, et le livra aux mains du magistrat, en lui dénonçant les propos anarchiques qu'il venait de tenir.

Un procès-verbal fut immédiatement dressé, et il résulte de l'interrogatoire de l'individu qu'il était un contre-maître d'un atelier du voisinage, qu'il avait séjourné plusieurs mois sur les pontons, d'où il avait été libéré sur l'attestation favorable donnée par ses patrons, et qu'il était, depuis son retour, d'après une note de police, un des plus grands provocateurs au désordre dans son atelier. Son arrestation a été maintenue.

On reçoit de diverses villes de province des renseignements qui nous apportent de tristes révélations sur l'indifférence dont les municipalités font preuve en face d'une propagande éhontée de débauche.

La note suivante, publiée par l'*Union du Sud-Ouest*, est de nature à faire réfléchir les esprits sérieux, qui s'effraient à bon droit des ravages croissants de l'immoralité :

« Agen est, depuis quelques semaines, le théâtre de scandales qui écœurent la population, mais laissent la municipalité indifférente.

et à organiser son départ. Le lendemain, il prit la route de Bruxelles, qui est la plus courte pour sortir du royaume.

Une fois en Belgique, il gagna la Suisse, où il a l'intention de se fixer, tout en ayant l'œil sur les événements.

Cette fuite du ministre eut lieu le samedi 11 juillet.

M^{me} de Staël quitta Paris à son tour le mardi suivant. Elle alla directement rejoindre son père au château de Coppet, sur le lac de Genève.

Les Parisiens n'apprirent cette disgrâce éclatante que le dimanche, à une heure assez avancée de la journée. Encore celui qui apporta la nouvelle n'obtint-il aucune croyance.

On le traîna d'imposteur et on l'enferma au corps-de-garde.

Mais une foule d'autres personnes vinrent confirmer le renvoi du ministre, en spécifiant les circonstances et en donnant des détails qui ne permettaient plus de le révoquer en doute. Le duc d'Orléans mit aussitôt en campagne les hommes de sac et de corde qu'il appelle agréablement ses *diplomates*. Ils parcoururent tous les quartiers de la capitale et dirent dans les groupes qui se formaient autour d'eux :

« — On chasse M. Necker. Demain, vous pouvez en être sûrs, on chassera tous les membres de l'Assemblée nationale qui gênent le despotisme. C'est vous, c'est le peuple qu'on brave. Aux armes ! Sonnez le tocsin ! »

» Une véritable nuée de filles perdues du plus bas étage s'est établie dans nos murs et s'y livre à une prostitution que, sans exagérer, on peut appeler effrénée.

» Notre ville n'a jamais vu pareil étalage de cynisme immoralité, car c'est publiquement, au grand jour, jusque sur les promenades et dans les rues les plus fréquentées, que l'on assiste aux scènes du plus abject dévergondage ou aux rixes qui en sont la conséquence.

» Tout cela, sous prétexte de *cafés-concerts*; ces établissements pullulent à Agen et rivalisent de débauche; c'est à celui qui, dans ce genre de trafic, produira sur ses tréteaux les sujets les plus déhanchés. Cette triste émulation a eu pour résultat d'infester notre ville de créatures immondes qui démoralisent de trop nombreux jeunes gens.

» Il serait temps que la municipalité prît un parti. Une plus longue tolérance serait coupable; nous espérons qu'elle comprendra son devoir et saura le remplir. »

LES MOTS DE GYGÈS.

M^{me} Calino entre dans un magasin de nouveautés pour acheter un voile.

— Quel genre voulez-vous? demande le marchand : Alençon, Chantilly, Angleterre?

— Vous n'avez pas encore une autre sorte?

— Non, madame.
— Pourtant, j'entends toujours parler du voile de l'anonyme.

Madame X..., femme d'un ex-préfet du 4 septembre, fait sans cesse dans son salon l'éloge de la République. Elle a même appris à son perroquet à crier cent fois par heure : *Vive la République!*

Comme elle faisait remarquer cette gentillesse à l'un de ses visiteurs, celui-ci répondit :

— Oh ! il y a longtemps, madame, que j'entends des bêtes crier *Vive la République!*

On parle d'un radical fort taré.
— Vous aurez beau dire, s'écrie un de ses amis, c'est un homme convaincu.

— Oui... de faux.
On dit à un grincheux :

— Vous savez que M. Thiers garde la chambre ?

— Parbleu, il lui doit bien ça. Il y a assez longtemps que la Chambre le garde !

On a définitivement des preuves si nettes de la complicité de M. Necker avec la révolution, que le roi s'est mis à fondre en larmes. Joignant les mains avec désespoir, il aurait dit :

« — Mais tout mon royaume est donc peuplé de traîtres ! »

Chose inexplicable, Sa Majesté avait pour cet homme un attachement réel. Pendant la journée, on l'entendit répéter à plusieurs reprises :

« — Lui me trahir ! lui que je croyais mon ami le plus sincère... Ah ! le malheureux ! le malheureux ! »

Toutefois, il n'hésita pas et prit une résolution immédiate. On envoya d'abord des courriers sur toutes les routes, avec l'argent nécessaire pour la subsistance des régiments arrêtés dans leur marche; puis, M. le comte de la Luzerne, le dernier des ministres en nom, fut chargé de porter sans retard à M. Necker un ordre du roi qui lui enjoignait de quitter le royaume.

La lettre de Louis XVI était sèche, mais elle n'exprimait ni mécontentement ni colère. Elle disait seulement à l'homme dont il avait tant à se plaindre :

« Donnez votre démission, et quittez la France le plus secrètement possible, la tranquillité de l'État l'exige. »

» Louis. »

Le ton calme et la douceur même de ce message trompèrent un instant le coupable. Il pensa que le roi ne savait pas tout, et que peut-être la disgrâce n'était pas définitive.

« — Monsieur, dit-il au comte, assemblez le conseil; je veux y paraître et donner des explications.

« — Le roi ne vous en demande pas, répondit vivement M. de la Luzerne. Profitez, croyez moi, de la condescendance inexplicable qu'on a pour vous, et partez vite ! Il y a des gens assez convaincus de vos torts pour mettre obstacle à votre départ, s'ils viennent à en avoir connaissance.

« — Enfin le roi ne dit pas ce dont on m'accuse ? »

« — Parce qu'il ne pouvait pas le dire, sans charger d'autres que moi du message. Dans ce dernier cas, il se fût agi, non plus de votre départ, mais de votre arrestation. Comprenez-vous ? »

M. Necker devint très-pâle.
Au même instant parurent M^{me} la baronne de Staël, sa fille, et d'autres invités, qui, ce jour-là même, devaient dîner à sa table. Leur présence lui rendit assez de sang-froid pour ne rien laisser deviner de ce qui se passait.

« — Sans adieu, dit-il, en reconduisant M. de la Luzerne. Nous nous reverrons au conseil ce soir. »

Il dissimula si bien avec ses convives et avec M^{me} Necker elle-même, que celle-ci crut qu'il la conduisait à la promenade, lorsqu'il la fit monter en voiture avec lui, après le dîner.

Le carrosse reprit l'avenue de Saint-Cloud. A une lieue de Versailles environ, le ministre déposa son flegme de commande, avoua tout à sa compagne, et dit au cocher de courir ventre à terre jusqu'à Saint-Ouen. M. Necker possédait là une maison de plaisance, qu'il n'habitait plus depuis son retour aux affaires; il y passa la nuit à brûler des papiers

En moins d'une heure, Paris tout entier se trouvait en ébullition.

La populace courut aux paroisses, força la porte des clochers, et le tocsin fit entendre son appel sinistre. On envahit les théâtres, on intima aux comédiens, qui jouaient, l'ordre de cesser la représentation. Tous les spectateurs durent sortir, et on ferma les portes. Les rues étaient inondées d'un véritable torrent populaire.

« — Aux armes ! aux armes ! »
Ce cri retentissait d'un bout de la ville à l'autre, comme l'éclat de la foudre, et dominait le bruit du tocsin. La nuit ne dispersa pas cette multitude irritée. Elle pénétrait partout où elle espérait trouver des fusils ou des sabres.

On fit courir le bruit que deux soldats des gardes françaises venaient d'être mis à mort par le régiment de Royal-Allemand.

Depuis quelques jours, une quantité de troupes, arrivées de province, campent aux alentours de la capitale, et le Royal-Allemand, qui a pour colonel le prince de Lambesc, passe pour être hostile à la cause publique. Ce qu'il y a de certain, c'est que le prince, à la première annonce du désordre, accourut pour organiser des patrouilles.

Il se posta lui-même avec un escadron sur la place Louis XV.

Le peuple, assisté par les gardes françaises, qui étaient en pleine révolte, comme on le sait déjà, se mit à entourer une patrouille du Royal-Allemand,

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Monseigneur l'Évêque d'Angers a quitté hier notre ville pour continuer sa tournée diocésaine.

Les fêtes de la confirmation ont eu lieu à Saumur avec une pompe et une solennité vraiment exceptionnelles. Ce spectacle a été une consolation pour les âmes chrétiennes, qui n'en ont pas souvent, hélas ! à cette indigne époque où le journalisme sacrilège et l'impie démagogique font rage.

Toute la population pieuse s'est portée aux églises.

On se pressait autour de Monseigneur ; on était fier de contempler l'éminent prélat, qui, par son caractère énergique, ses vertus, ses talents et son éloquence, tient aujourd'hui la tête de l'épiscopat français.

Monseigneur a officié pontificalement à Saint-Pierre le jour de l'Ascension.

Le lendemain, il a donné la confirmation à Nantilly. Jamais on n'a vu pareille affluence de fidèles. On avait été processionnellement chercher le prélat sur les limites de la paroisse. Toutes les mères lui ont présenté leurs enfants à bénir. Saumur gardera la mémoire de cette grande manifestation religieuse, et Monseigneur a dû s'en aller le cœur content et satisfait.

Nous apprenons que M. le curé de Nantilly et M. l'abbé Pichery, le zélé fondateur du nouveau collège, ont reçu le camail de chanoine. C'est justice.

E. DE M.

Hier dimanche, dans la matinée, la crue de la Loire s'est manifestée à Saumur.

Le *Moniteur de Notre-Dame-des-Champs* (numéro de mai 1872) contient les lignes suivantes :

La société des Jeunes Ouvriers de Paris, boulevard Montparnasse, a mérité l'honneur d'être injuriée par le *Rappel* et le *Radical*. Aussitôt que le *Moniteur* de cette société nous l'eût appris, nous lui avons envoyé l'Adresse de félicitations suivante :

« Angers, le 7 mai 1872.

» TOUT PAR MARIE.

» A nos bons amis et frères, les membres du Cercle des jeunes ouvriers du boulevard Montparnasse.

» Les soussignés, membres de la Société de Notre-Dame-des-Champs, à Angers, tous électeurs en ladite ville, vous félicitent d'avoir mérité

égorgé trois hommes, tua cinq chevaux, et força le reste des cavaliers à prendre la fuite. Se précipitant alors vers la place Louis XV, et traversant le jardin des Tuileries, il attaqua le prince et son escadron.

Ceux des mutins qui avaient des armes firent feu. Les autres accablèrent les soldats d'une grêle de pierres.

M. de Lambesc dut commander la charge.

Il traversa au galop le pont-tournant, renversa quelques-uns des agresseurs, et dispersa comme il put cette multitude rugissante.

**

L'émeute, croyant sans doute avoir plus facilement raison des autres troupes disséminées dans Paris, se porta vers le quartier des Suisses, et voulut également forcer les hussards dans leur caserne ; mais elle trouva partout une résistance vigoureuse. Elle passa le reste de la soirée à promener le long des rues et de place en place les bustes de M. Necker et de Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Orléans.

Celui-ci pouvait se féliciter du résultat de ses efforts, et dire comme Titus :

« — Je n'ai pas perdu ma journée ! »

**

Au premier avis qu'on reçut à Versailles de ce soulèvement du peuple, la cour envoya les troupes qu'elle avait à sa disposition garder les chemins et fermer les passages. On plaça des canons à l'extrémité du pont de Sèvres. Il y avait même ordre de le couper, au premier signe d'invasion.

les injures de ceux qui ne savent louer que le vice et outrager que le bien.

» Recevez, avec nos félicitations, l'expression de nos sentiments de bien affectueuse et cordiale fraternité en Notre-Seigneur. »

Cinquante des membres de la première section se sont trouvés en mesure de signer cette Adresse. Les autres ont bien regretté leur absence de ce jour.

Il nous a été répondu par le télégramme suivant :

« Paris, 14 avril.

» Les ouvriers du Cercle Montparnasse remercient les Sociétaires de Notre-Dame des Champs de leur témoignage de fraternité chrétienne. Forts de leur adhésion, ils lutteront plus courageusement que jamais contre les ennemis du peuple et de l'Eglise.

« LACOUTURE, président. »

Depuis, un grand nombre de sociétés ont envoyé au Cercle Montparnasse leur adhésion à notre Adresse.

Que la ligue des hommes de bien serait forte, s'ils voulaient tous s'associer ! Ils sont si nombreux. Mais les brailleurs de la démagogie font tant de tapage, que les honnêtes gens prennent le bruit pour le nombre et la force, et se cachent comme des lièvres, chacun dans son terrier.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, aux termes de la loi du 12 février 1872 et de la circulaire préfectorale du 8 courant, invite toute personne qui détient, à quelque titre que ce soit, un extrait authentique d'un acte de l'état civil de Paris antérieur à 1860, ou dressé à la mairie du 12^e arrondissement, depuis le 1^{er} janvier 1870 jusqu'au 25 mai 1871, à en effectuer la remise à la Mairie (bureau de l'état-civil).

Une copie dûment certifiée sera remise comme récépissé au déposant, laquelle sera plus tard échangée gratuitement contre une expédition en forme faisant la même foi que la pièce déposée.

Les personnes majeures, nées ou ayant contracté mariage à Paris ou dans les communes annexées, et, pour les mineurs, leurs ayants-droit, sont également invités à se présenter sans délai à la Mairie pour y faire la déclaration nécessaire à la reconstitution des actes de l'état-civil détruits par l'insurrection de 1871.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 11 mai 1872.

Le Maire,
BODIN.

LETTRES D'UN PAYSAN.

III

Monsieur le journaliste,

Si les sept qui sont mécontents du bon Dieu et de son Eglise ont la majorité dans le conseil municipal, ils ne l'ont pas dans la commune de Saint-Martin-le-Chantre, ainsi que la preuve vient de s'en voir.

Ça fait plaisir tout de même de trouver encore tant d'honnêtes gens.

Il faut vous dire que j'avais sur le cœur le refus du conseil municipal de voter les 150 fr. de la fabrique. J'avais beau me raisonner et me dire que ce n'était pas cela qui ferait fermer les portes de l'église, ça me revenait malgré moi. Je me réveillais la nuit pour y penser.

Vers 11 heures du soir, la nouvelle se répandit que les Parisiens se présentaient à la tête du pont. Ce n'était qu'une fausse alerte ; mais elle obligea les gardes du corps et les gardes suisses à passer toute la nuit en bataille devant le château.

Le lendemain lundi, on annonça que le roi venait de renouveler presque entièrement son ministère.

Il ne reste que deux membres de l'ancien cabinet.

M. le baron de Breteuil a le titre de président avec les finances. On lui donne pour conseil particulier MM. de la Galaisière, d'Ormesson, Vidaud de la Tour et Monthyon. Le portefeuille de la guerre est confié au maréchal de Broglie, et on lui adjoint M. Fovillon pour l'aider dans la partie financière et contentieuse. Le duc de Vauguyon a les affaires étrangères, et M. de la Porte la marine.

25 juillet. — Post-scriptum.

Nous recevons supplémentairement quelques nouvelles antérieures aux faits mentionnés ci-dessus.

Afin de régler le mouvement des troupes cantonnées aux environs de Paris et de Versailles, le roi leur avait donné pour chef unique M. le maréchal de Broglie, avec le titre de *Maréchal-général des camps et armées de France*.

On était convenu de former au plus vite un camp régulier, d'où chaque jour on enverrait cinq ou six mille hommes chargés exclusivement de faire des patrouilles dans les rues de Paris et d'y maintenir l'ordre et la tranquillité.

Le 5 juillet, à la fin de la séance de l'Assemblée nationale, vingt-quatre électeurs, députés par l'Hôtel-de-Ville, vinrent annoncer que les soldats

— Ah ça ! me dis-je un jour, Rousseau mon ami, il faut en finir. Si tu as un moyen de rendre cet argent à la fabrique, très-bien ! Si tu ne l'as pas, n'y songe plus, et dors tranquille.

J'ai trouvé le moyen, monsieur le journaliste, mais ça n'a pas été sans peine. Ma grande grange m'a donné moins de mal à construire. J'en étais quasi hébété, et ma femme me disait tout le long du jour : Tu as quelque chose, Pierre, tu as quelque chose ! Actuellement, c'est fini. Ainsi soit-il ! Je ne voudrais pas recommencer.

Pour lors, voici comment je m'y suis pris :

J'ai écrit moi-même, en m'appliquant, une pétition à M. le préfet, dans laquelle je le priais, au nom des principaux habitants de la commune, de casser le vote du conseil, et d'inscrire d'office l'allocation sur notre budget.

Le tout était de faire signer la pétition. Nous autres gens de la campagne nous n'aimons pas à donner notre signature.

Dame ! c'est naturel, aussi ; s'il suffit de quelques lignes de l'écriture d'un homme pour le faire pendre, il en faut encore moins long pour le ruiner.

Léonard Léveillé, mon beau-frère, se repentira toute sa vie d'avoir, un certain jour, au cabaret, signé un chiffon de papier grand comme la main. Le pauvre homme s'y portait caution pour mille écus qu'il lui a fallu trouver.

Heureusement que je suis connu pour honnête et incapable de tromper un enfant.

Je m'en allais donc chez mes connaissances, en disant à Pierre, Paul, Jacques, Jean (selon les noms) : crois-tu qu'il soit juste que la commune donne 1,200 fr. à l'école, et en refuse 150 à l'église ?

— Non, m'était-il répondu, neuf fois sur dix.

— Alors, signez ça, que je répliquais.

J'ai ramassé 225 signatures ; les signatures, je puis le dire, des plus honnêtes gens de la paroisse. Ça a frappé sans doute M. le préfet, car il a écrit à M. le maire pour lui dire que le conseil avait eu tort, que le vote était cassé, et que la fabrique continuerait de toucher ses 150 fr.

Attrape, Chaminadour !

Ah ! monsieur, si vous aviez vu la mine des sept ! — On aurait dit qu'ils revenaient de l'enterrement de leur père ou de celui de la République.

Ils ne me pardonneront jamais ce tour. Que croyez-vous qu'ils ont fait pour prendre leur revanche ?

Ils ont organisé un bal sous couleur de faire une quête pour la libération du territoire.

Il n'y a pas grand mal à cela, direz-vous. Attendez !

Au lieu de mettre leur bal après Pâques, comme c'était naturel et convenable, ils l'ont placé dans la semaine sainte et le propre dimanche des Rameaux.

Voyez-vous, monsieur, si ces gens-là avaient vécu du temps de Notre Seigneur et qu'ils se fussent trouvés à Jérusalem au moment de sa mort, ils auraient dansé au pied de la croix et sur le mont du Calvaire.

Je les connais, allez !

Naturellement le curé se plaignit en chaire et recommanda aux fillettes, sous peine du refus d'absolution, de ne pas mettre les pieds à ce bal.

Plus le curé criait, plus les sept y mettaient d'acharnement. Ils firent venir du chef-lieu quatre grandes glaces, dix bouteilles d'orgeat, trois lustres, cinq douzaines d'oranges, trois violoneux et une montagne de pain d'épices.

Toute la commune ne parlait que de cette affaire. Chacun disait : dansera-t-on ? ne dansera-t-on pas ?

Le dimanche des Rameaux, à huit heures du soir, la salle de l'hôtel du Chapon-Fin ouvrait sa porte à deux battants et les sept du conseil municipal s'y rencontrèrent avec une trentaine de jeunes étourdis.

Pas une fille ! pas une danseuse !

On s'en souviendra longtemps à Saint-Martin-le-Chantre.

M. le marquis de Villemotte, un des notables de notre commune, a coutume de dire : Inutile de s'attaquer à la religion catholique. C'est une enclume qui a brisé tous les marteaux.

Pour lors, monsieur le journaliste, ce ne sont pas les sept qui viendront à bout d'une pareille enclume.

Ils feraient bien de se tenir tranquilles et de donner leur petit mot sur les intérêts de la commune sans s'en prendre au bon Dieu et à son Eglise.

Lorsque je les vois s'attaquer à notre sainte religion, ça me fait l'effet de sept fourmis qui s'efforcent de déraciner un fort chêne.

JEAN GRANGE.

Variétés.

TUÉE A COUPS DE BÈCHE.

Un grand crime vient d'être commis à Valenciennes. Dans la nuit de mardi, un habitant du faubourg de Paris a tué sa femme, à la suite d'une querelle, en lui assénant des coups de bêche qui lui ont brisé les membres et fracturé le crâne.

Hier matin, le coupable espérant encore pouvoir dissimuler son crime, faisait appeler un ami afin de procéder à l'ensevelissement de sa femme, qui, prétendait-il, s'était tuée en tombant du grenier dans un moment où elle se trouvait sous l'influence de l'ivresse.

Pour donner une apparence de vérité à son dire, il avait eu soin de déposer le cadavre au bas de l'escalier. Mais l'erreur n'était pas possible. Celui dont il réclamait l'aide ne voulut pas prendre sur lui une

réfractaires du régiment des gardes-françaises avaient obtenu leur grâce du roi, et l'archevêque de Paris, en confirmation de cette nouvelle, lut immédiatement à la chambre une lettre qu'il venait de recevoir de Sa Majesté.

Nous la reproduisons textuellement.

**

« Mon cousin,

» Je me suis fait rendre un compte exact de ce qui s'est passé le 30 du dernier mois. La violence employée pour délivrer les prisonniers de l'Abbaye est infiniment condamnable, et tous les ordres, tous les corps, tous les citoyens honnêtes et paisibles ont le plus grand intérêt à maintenir dans toute sa force l'action des lois protectrices de l'ordre public. Je céderai cependant en cette occasion aux sentiments de la bonté, et j'espère n'avoir pas à me repentir de ma clémence, lorsqu'elle est invoquée pour la première fois par l'assemblée des représentants de la nation. Je ne doute pas que cette assemblée n'attache une grande importance aux mesures que je prends pour amener l'ordre dans la capitale. L'esprit de licence et d'insubordination est destructif de tout bien. S'il prenait de l'accroissement, non-seulement le bonheur de tous les citoyens serait troublé, mais on finirait tôt ou tard par méconnaître le prix des généreux travaux auxquels les représentants de la nation vont se consacrer. Donnez communication de ma lettre aux états généraux, et ne doutez pas de toute mon estime pour vous.

» Louis. »

On voit par cette lettre que l'Assemblée avait demandé au souverain la grâce des soldats coupables.

L'excellent monarque crut devoir céder.

Mais tous les hommes sages comprirent dès lors que cette concession allait exalter les factieux et doubler leurs exigences. En effet, le surlendemain, le comte de Mirabeau se mit à tonner contre le rassemblement de troupes que la cour voulait organiser autour de Paris. On ne comptait plus sur la résistance occulte de M. Necker. Les collègues du ministre avaient deviné la trame qu'il ourdissait avec les communes, et Mirabeau savait de bonne source que les régiments approchaient. En conséquence, il décida la majorité à voter une motion tendant à demander au roi le retrait des troupes et leur remplacement par des *gardes bourgeoises*, qui rempliraient le même but, sans augmenter autour de Paris, menacé de disette, le nombre des consommateurs. Tous les émissaires du Palais-Royal s'appliquaient en même temps à travailler le peuple dans ce sens, et criaient au milieu des carrefours : « Pas de bouches inutiles ! renvoyons les soldats, gardons la capitale nous-mêmes. » C'est-à-dire : « Enlevons au roi ses derniers moyens de défense et soyons les maîtres absolus du royaume ! »

Voilà où en étaient les esprits, quand le brusque renvoi de M. Necker servit de prétexte pour faire éclater le désordre.

(La suite à demain.)

aussi grave responsabilité et résolu de faire prévenir le commissaire de police, qui du premier abord acquit la certitude d'avoir sous les yeux le résultat d'un crime. Quel en était l'auteur ?

Le mari protestait de son innocence et déclarait qu'il avait en entrant, trouvé sa femme étendue morte au bas de l'escalier. Mais un enfant, adroitement interrogé, rapporta que son père avait, en effet, violemment battu sa malheureuse mère; sur ses indications, on retrouva la bêche ensanglantée, et des perquisitions amenèrent la découverte de draps de lit tachés de sang. Dès lors le doute n'était plus possible; l'assassin a été écroué à la maison d'arrêt après les constatations légales.

UN CHEF DE VOLEURS A PARIS.

Si extraordinaire que puisse paraître l'aventure, une bande de voleurs vient d'être arrêtée rue Saint-Martin, à Paris, dans un cabaret borgne à l'enseigne *Saint-Martin*. Cette bande se composait d'une trentaine d'individus, mais on n'était pas arrivé à saisir le chef de la bande, celui sous les ordres duquel elle travaillait. Sur les indications de quelques-uns de ces individus, la police mettait hier soir la main sur un élégant, arrêté à la porte du café de Bade avec quelques femmes. Tout le boulevard connaît cet individu qui a dans maints théâtres ses grandes et petites entrées, et on le cite partout pour ses succès dans le monde interlope. Il est blond, de haute taille, paraît avoir une trentaine d'années. On a trouvé sur lui des cartes au nom de : de Saint-Luce. Il s'est obstinément refusé à faire connaître son véritable nom. Il a été immédiatement écroué au dépôt de la préfecture de police.

Cet individu fréquentait les cafés, se mettait en rapport avec les négociants, recueillait des renseignements et donnait ensuite des indications pour perpétrer des vols.

Par suite de la supériorité de son intelligence et des services qu'il rendait à l'association, il exerçait un grand ascendant sur les malfaiteurs placés sous ses ordres. Il menait la vie à grandes guides. D'après ses propres aveux, il ne dépensait pas moins de huit cents à mille francs par semaine.

PRISONNIER DANS UN COFFRE.

Jean est un brave campagnard du village de B... Il s'en vint, il y a quelque temps, à une vente de meubles avec son chariot, dans l'intention d'y acheter un coffre. Déjà bon nombre d'amateurs se trouvaient réunis pour la vente qui allait se faire. Jean avisa, dans un coin, un de ces vieux coffres noircis par le temps; après l'avoir examiné et retourné dans tous les sens, il se dit :

— Voilà mon affaire.

Ce coffre avait environ un mètre cinquante centimètres de longueur sur soixante quinze centimètres de hauteur, la largeur à l'ave-

nant, et il en fit l'achat. Il disait en s'en retournant :

— Thérèse, ma femme, sera bien contente d'avoir un coffre aussi grand pour y mettre toutes ses affaires.

Et là-dessus il s'assied tout satisfait sur son coffre et se met à fouetter son cheval.

Or, il advint que la pluie le surprit en route; imaginez ce que fit notre homme pour se garantir de la pluie : il ouvrit son coffre et se mit dedans. Mais voilà-t-il pas que le chariot allant cahin-caha, à force de cahoter, le meuble se referma; voilà notre homme pris comme dans une souricière.

En vain, il se lamenta et veut sortir du coffre, le couvercle résiste. Las de lutter et épuisé par de vains efforts, il se met à crier de toutes ses forces : personne ne répond; sa voix se perd dans son coffre.

A la fin pourtant, un passant entendit ses lamentations, eut pitié de l'infortuné prisonnier, fit sauter le couvercle du coffre et vit notre Jean accroupi, tout penaud, tout confus, qui jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

UN FILOU QUI A DE L'APLOMB.

L'art de voler est devenu, au temps où nous vivons, ce qu'est l'escamotage entre les mains de Robert Houdin. On attendait jadis, pour s'introduire dans son appartement, que le locataire en fût sorti; aujourd'hui, on travaille devant lui, et il ne s'en aperçoit pas. Hier donc, M^{me} Ferrier, propriétaire, demeurant rue Darcet, à Paris, était à dîner lorsqu'un individu, après avoir croché habilement la porte de l'appartement, s'introduisit dans le salon voisin de la salle à manger, fit sauter la serrure de l'armoire à glace, sans que ni la maîtresse, ni les domestiques aient pu soupçonner sa présence, et sortit quelques instants après, enlevant triomphalement une somme de 600 francs en billets de banque, une broche en diamants estimée 6,000 francs, une paire de solitaires d'une valeur vénale de 5,000 francs, une croix montée en brillants valant plus de 3,000 fr. et divers autres objets de valeur.

L'audacieux filou, en sortant, referma discrètement la porte derrière lui. On remarqua sa sortie, on crut d'abord à un erreur, et quand, après le dîner, M^{me} Ferrier passa dans son salon et s'aperçut du vol, il était trop tard : le voleur était déjà loin.

Dépêches

ET DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 11 mai.

M. le général Chanzy, président récemment nommé de la réunion du centre gauche, a pris possession de son poste en prononçant un discours que publiaient hier la plupart des journaux.

La commission relative à la libération du territoire s'est réunie ce matin; elle a examiné divers projets financiers et n'a pris aucune décision.

On a distribué le rapport de M. de For-ton, qui conclut à la ratification de la convention postale avec l'Allemagne.

La commission des capitulations s'est réunie à midi; elle est encore en séance.

Elle examine l'exposé des motifs du projet de M. de Cissey. On croit que ce ne sera qu'après le dépôt du rapport que M. de Cissey donnera sa démission.

La démission du général de Cissey est attendue, mais elle n'est pas encore donnée. Ses collègues sont eux-mêmes d'avis qu'il ne peut conserver son portefeuille.

On s'attend au rejet de la loi sur l'organisation de la magistrature.

Rome, 9 mai, soir.

Le comte d'Harcourt, accompagné de la comtesse d'Harcourt, vient d'arriver pour présenter au Pape ses lettres de rappel. Il restera ici une huitaine de jours.

La nouvelle que le duc de Parme serait venu au Vatican solliciter une déclaration du Pape en faveur de don Carlos est dénuée de fondement. Le Pape ne mêle nullement les questions politiques aux questions religieuses. D'ailleurs, le duc n'aurait pas choisi l'intervalle de deux trains pour une mission de pareille importance. Le duc de Parme a présenté seulement ses hommages à Sa Sainteté.

Londres, 10.

Le *Globe* a le regret d'apprendre que le bruit court dans les cercles qui doivent être bien informés, que les négociations avec l'Amérique ont été rompues soudainement aujourd'hui. (Sous toutes réserves.)

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

RENTE ITALIENNE.

LA CAISSE DU MONDE FINANCIER, 17, rue Saint-Marc-Feydeau, à Paris, paie, dès aujourd'hui, le coupon de la rente Italienne du mois de juillet prochain, moyennant une commission de 20 centimes par 5 fr. de rente.

PARIS-JOURNAL vient d'acheter, au moment où elle allait être mise en vente, toute la première édition de **Rabagas**. Il donne gratuitement ce volume grand in-8°, de 250 pages, que MM. Michel Lévy frères devaient vendre 4 fr., à toute personne qui s'abonnera pour six mois et à ceux de ses abonnés dont l'abonnement a encore au moins deux mois à courir et qui renouvelleront pour une nouvelle période de trois mois.

Un an, 40 fr.; six mois, 22 fr.; trois mois, 12 fr. — Rue Favart, 2, Paris.

(Pour les demandes de province, envoyer 50 centimes pour frais d'envoi et de poste.)

Le 1^{er} tirage étant expiré, le second ne pourra être envoyé que dans quelques jours.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

Capital : 5,000,000 francs

Siège social : 57, rue Taibout, Paris.

La société bonifie l'intérêt sur les sommes versées en compte-courant aux taux ci-après :

CHEQUES

Dépôts à disponibilité 3 6/5
soit 1 centime par jour.
De 12 jours à 3 mois 4 1/2

Chèques ou Bons à intérêt au porteur ou nominatifs :

De 3 mois à 6 mois 5 1/2
soit 1 centime 1/2 par jour.
De 6 mois à un an 6 0/0

Elle délivre des chèques sur ses succursales de : Agen, Aix, Amiens, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et Versailles.

Elle délivre également, au taux le plus modéré, des traites à échéance déterminée sur toutes les villes de France, et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisse des déposants, et encaisse sans commission, pour leur compte, tous récépissés, factures, etc. Elle renseigne gratuitement ses clients sur toutes valeurs.

Le Président du Conseil d'administration,
N. LEFEBVRE-DURUFLÉ, G. O. *
Ancien ministre du Commerce.

Marché de Saumur du 11 mai.

Froment (l'h.) 77 k. 25 60	Graine tréfle 50	—	—
2 ^e qualité . . . 74 24 60	— luzerne 50	—	—
Seigle 75 12	Foin (h. bar.) 780	65	—
Orge 65 10	Luzerne — 780	57	—
Avoine h. bar. 50 9	Paille — 780	55	—
Fèves 75 12	Amandes . . . 50	—	—
Pois blancs . . . 80 31	— cassées 50	—	—
— rouges 80 31	Cire jaune . . . 50	—	—
Graine de lin. 70	— Chanvre tillé	—	—
Colza 65	— (52 k. 500) — à	—	—
Chenevis 50	— Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k.	— Blanc à	—	—
— chenevis 50	— Demi-couleur . . à	—	—
— de lin 50	— Brun à	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité 100 à 125
Id.	2 ^e id. 75 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1871.	1 ^{re} id. 45 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1871.	1 ^{re} id. 45 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 ^{re} id. 42 à 48
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1871.	» à » 30 à 35
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1871.	70 à 80
Champigny, 1871.	1 ^{re} qualité 120 à 150
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1871.	70 à 80
Varrains, 1871.	» à »
Bourgueil, 1871.	1 ^{re} qualité 90 à 100
Id.	2 ^e id. » à »
Restigné 1871.	70 à 80
Chinon, 1871.	1 ^{re} id. 60 à 75
Id.	2 ^e id. » à »

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MAI 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	54 75	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	833 75	1	25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	212 50	3	75
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	70	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	616 25	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	325	»	7 50
5 % jouissance 22 septembre.	70 80	»	»	Crédit mobilier	215	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	492 50	»	3 75
5 % Emprunt	87 80	»	»	Crédit foncier d'Autriche	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	845	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	425	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	435	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207 50	»	»	Est, jouissance nov.	597 50	»	»	Orléans	294 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	373	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	837 50	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	290	»	»
— 1865, 4 %	435	»	»	Midi, jouissance juillet	612 50	3	75	Est	285 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	270	»	50	Nord, jouissance juillet	980	»	»	Nord	303 25	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250 50	»	»	Orléans, jouissance octobre.	832 50	3	75	Ouest	287 50	»	»
— libéré	251 35	»	75	Yendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	618 75	1	25	Midi	288	»	»
Banque de France, j. juillet.	3700	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	676 25	1	25	Deux-Charentes	270	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	663 75	3	75	Société Immobilière, j. janv.	32	1	»	Vendée	263	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	497 50	»	»								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE SUITE

UNE PROPRIÉTÉ

de campagne,

Sise à Vivy, consistant en une grande maison d'habitation, servitudes, vastes jardins, source, viviers, bassins, douves, prairies et terres.

S'adresser audit notaire, ou à M. ALEX. BOISSIER, rue de Richelieu, 17, à Paris. (259)

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

A LOUER

De suite ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON BOURGEOISE, située à Saumur, rue du Champ-de-Foire, anciennement occupée par M. Mordret, procureur de la République.

S'adresser à M. LEGUÉ, boisselier, rue du Portail-Louis. (248)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 34.

S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (262)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Un jeune homme de 16 ans, de très-bonne famille, sachant bien lire et écrire, désire se placer dans une maison de commerce ou dans un bureau.

S'adresser au bureau du journal.

M. LAUMONIER, notaire, demande un petit clerc.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne viennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (598)

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ^{es}, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).